

PARTIE IV

SUIVI DES QUESTIONS SECTORIELLES : SESSION 1994 DE LA CDD

Santé

Au Canada, les provinces sont les principales responsables des soins de santé. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Santé Canada, collabore avec les provinces pour élaborer des lignes directrices et formuler des recommandations sur des questions liées à la santé. Depuis le dernier rapport de la Commission du développement durable (CDD), les deux ordres de gouvernement ont continué de contribuer aux activités menées dans le secteur de la santé.

Selon une tendance importante, on constate que des rapports plus formels sont établis entre les représentants des domaines de la santé et de l'environnement. Au Québec, on applique un protocole d'entente de façon à officialiser ces rapports. On élabore une entente similaire en Alberta. Dans la même veine, un groupe d'étude du Comité fédéral-provincial sur l'hygiène du milieu et du travail est en train d'élaborer des lignes directrices sur le rôle de la santé dans l'évaluation environnementale, et ce, en collaboration avec les organismes administratifs chargés d'évaluer les incidences environnementales.

Santé Canada, dans le cadre de son programme Les Grands Lacs : Impact sur la santé, est l'un des principaux partenaires de l'initiative Grands Lacs 2000 décrite dans d'autres sections du rapport. Soulignons en outre que Santé Canada travaille aussi, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et le réseau de santé du Québec, dans le cadre du volet «santé» du projet Saint-Laurent Vision 2000 également décrit dans le rapport.

Les recherches récentes englobent la compilation de données sur les polluants dans le Nord et l'Arctique. Les communautés autochtones du Nord se prêtent actuellement à des études de leur régime alimentaire. On espère ainsi renseigner les habitants du Nord sur les risques et les avantages liés à la consommation d'aliments traditionnels.